

Cours biblique - Ce que la Bible dit

Leçon 3

L'AUTORITE RELIGIEUSE

Dans la leçon n°1, nous avons vu que la Bible est un livre d'origine divine, que son message est la Parole de Dieu et qu'il a été protégé et préservé de toute erreur à travers les siècles.

La leçon n°2 nous a fait parcourir (panoramiquement) le contenu de ce livre extraordinaire, retraçant à travers les âges le plan de Dieu pour le salut du pécheur en JESUS-CHRIST.

Avec la leçon qui suit, nous verrons ce que la bible dit sur l'importante question de **l'autorité religieuse**.

1. Une autorité en matière de religion est nécessaire

Nous utilisons ici le mot autorité dans le sens de règle, critère ou guide, apte à déterminer ce qui est bon ou mauvais, vrai ou faux, en matière de religion.

Ainsi, pour déterminer la longueur exacte d'un objet, les hommes font appel à l'autorité finale en la matière : la règle.

Quelle est la longueur de ce segment _____ ?

L'un dira 2,2 cm, l'autre l'évaluera à 2,8 cm, mais lorsque la règle lit 2,5 cm vous vous inclinez devant sa décision quelle qu'ait pu être votre opinion préalable. S'il n'y avait pas de règle de mesure, on ne parviendrait jamais à trancher justement les questions de mesure. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, il faut une autorité suprême et définitive. Tout le monde est d'accord là-dessus. Dans le domaine de la religion, le principe est le même. L'homme a besoin d'une autorité, d'une règle qui puisse l'aider à différencier le bien du mal, la vérité de l'erreur. Le croyant peut constater autour de lui, non sans une certaine perplexité, la présence de diverses églises dont les doctrines respectives se contredisent en affirmant chacune être dans le vrai. Lorsqu'on prend conscience de cette division et de cette confusion, le croyant conçoit plus que jamais la nécessité d'une autorité suprême à laquelle tous devraient se rallier et se soumettre. Mais, choisira-t-on n'importe quelle autorité ? Individuellement le croyant se pose cette question logique :

« Qui est autorisé à être mon guide suprême en matière de religion ? »

2. Jésus est notre autorité

Jésus est la seule personne ayant les qualités requises pour être l'autorité suprême de l'homme. N'a-t-il pas dit : « *Toute autorité m'a été donnée dans le ciel et sur la terre* » (Matthieu 28 :18) ? Dieu lui-même lui a rendu témoignage dans ce sens, lorsqu'il dit « *Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toute mon affection (ou qui a toute ma faveur), écoutez-le !* » (Matthieu 17 : 5). Dès lors, quand Jésus parle, ses paroles doivent être entendues comme les paroles de Dieu même (Jean 3 : 34 ; 7 : 17 ; 14 : 10). En matière de religion, l'homme ne doit s'appuyer sur d'autre autorité que celle du Christ, car Lui et Lui seul détient toute autorité dans les cieux et sur la terre. Cependant, une question se pose encore : « Comment l'homme peut-il connaître la volonté de Christ ? » Après sa résurrection et son ascension, comment pouvait-on prendre connaissance de ses enseignements ?

3. Jésus a révélé sa volonté aux hommes par l'intermédiaire de ses apôtres

C'est par l'autorité dont il était investi que le Christ a envoyé ses Apôtres en mission de par le monde, pour enseigner toutes nations, « *leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit* » (Matthieu 28 : 20).

C'est donc par la bouche des Apôtres que ces nations devaient apprendre à connaître les commandements du Christ. Pour les garantir contre toute erreur, Jésus leur promit l'assistance spéciale du Saint-Esprit qui les guiderait dans toute la vérité, leur enseignant toutes choses et leur rappelant tout ce qu'il leur avait enseigné (Jean 14 : 26 ; 16 : 13).

Ainsi, c'est sous l'impulsion et la direction de l'Esprit que les Apôtres se mirent à enseigner (1 Corinthiens 2 : 12-13). C'est pourquoi l'Eglise des premiers chrétiens reçut son enseignement non pas comme la parole des hommes, mais ainsi qu'elle est véritablement, comme la parole de Dieu (1 Thessaloniens 2 : 13). Par les Apôtres, l'enseignement du Christ continuait. Leur message avait autant d'autorité que les propres paroles du Christ.

Sachons en outre que les Apôtres ont révélé le message complet du Christ. Selon la promesse, ils étaient guidés « *dans tout la vérité* » (Jean 16 : 13). Paul dira plus tard « *car je vous ai annoncé en son entier le conseil de Dieu, sans rien en cacher* » (Actes 20 : 27 ; voir aussi 2 Pierre 1 : 3).

Les Apôtres étaient conscients de l'autorité dont ils étaient investis. Ils déclarent que rejeter leur parole équivaut à rejeter Dieu (1 Thessaloniens 4 : 8), et que même un ange serait maudit s'il s'avisait de les contredire (Galates 1 :6-9).

Si l'homme d'aujourd'hui pouvait avoir accès à cet enseignement des Apôtres, il connaîtrait toute la volonté du Christ à son égard.

Mais où se trouve consigné l'enseignement des Apôtres ?

4. C'est dans la Bible que se trouve consigné l'enseignement des Apôtres

S'il est vrai que l'Evangile fut d'abord parlé, les Apôtres et les autres hommes inspirés ont heureusement couché par écrit la substance de leur enseignement pour les générations futures. Par exemple, l'apôtre Pierre déclare qu'il agit de telle sorte qu'après sa mort, l'Eglise puisse toujours se souvenir de ses enseignements (2 Pierre 1 : 12-15).

Luc écrit son Evangile afin que ses lecteurs puissent « reconnaître la certitude » des enseignements qu'ils ont reçus de vive voix.

Jean déclare que ce qu'il vient d'écrire a été composé afin que les hommes puissent croire au Christ et trouver en Lui la vie (Jean 20 : 30-31). « *Je vous écris [dit-il encore] afin que vous ne péchiez point* » (1 Jean 2 : 1). De même, l'apôtre Paul dit qu'en lisant les choses qu'il a écrites « *vous pouvez vous représenter l'intelligence que j'ai des mystères du Christ* » (Ephésiens 3 : 3-4). Il n'est donc pas étonnant que ces hommes inspirés de Dieu aient exigé « *que l'on reconnaisse leurs écrits comme un commandement du Seigneur* » (1 Corinthiens 14 : 37).

Les hommes inspirés ont donc pris soin de préserver par des écrits la volonté de Christ, écrits dont l'ensemble forme le Nouveau Testament.

Une question se pose à ce point qui peut avoir valeur d'objection. Sachant que ces hommes n'ont pas pu transmettre par écrit absolument tout ce que le Christ a pu dire ou faire (Jean 20 :30), comment pouvons-nous savoir si oui ou non les Ecritures contiennent néanmoins toute la volonté du Christ ?

5. La Bible contient toute la volonté du Christ

Avant même que le Nouveau Testament ne soit complet, Paul écrivait : « *Toute Ecriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre* » (2 Timothée 3 : 16-17).

Si les Ecritures sont capables de réaliser l'accomplissement d'un homme et de l'équiper spirituellement pour toute bonne œuvre, elles sont donc à la fois nécessaires et suffisantes au salut de cet homme. Aucun autre enseignement, aucune autre source de connaissance ne peut donc prétendre compléter les Ecritures en se superposant à elles.

En outre, les Ecritures ne constituaient pas qu'un « germe » appelé à se développer au cours des siècles vers une prétendue maturité, car elles contenaient déjà, et contiennent encore, tout ce qui est nécessaire et suffisant au salut de l'homme. C'est pourquoi, selon la recommandation même des Apôtres, l'Eglise ne devait pas aller au-delà de ce qui est écrit (1 Corinthiens 4 : 6). Elle devait se retirer de celui qui refusait d'obéir « *à ce que nous disons par cette lettre* » (2 Thessaloniens 3 : 14). L'Apocalypse avertit en outre « *quiconque entend les paroles de la prophétie de ce livre* », c'est à dire si quelqu'un ajoute ou retranche quelque chose, le châtement tombera sur lui (Apocalypse 22 : 18-19).

Ce principe est évidemment valable, non seulement pour l'Apocalypse, mais aussi pour toutes les parties de l'Ecriture.

Tous ces textes nous apprennent clairement que :

- 1) Ce que les Apôtres avaient « lié » par leur parole écrite, devait être retenu « tel que je vous l'ai annoncé, autrement votre foi serait vaine » (1 Corinthiens 15 : 1-2) ;
- 2) Que ni les hommes ni les anges n'étaient autorisés à y changer quoi que ce soit (Galates 1 : 8-9).

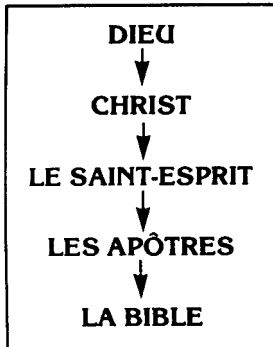
Le caractère complet de la Bible et l'autorité qu'elle représente en font la règle suprême en matière de religion, c'est-à-dire que tout acte, toute doctrine, dans le domaine de la religion, doivent trouver dans la Bible leur raison d'être. C'est la seule manière de savoir si telle doctrine vient de Dieu ou des hommes.

Mais peut-on comprendre la Bible ? N'est-elle pas sujette à de multiples interprétations ? N'est-elle pas, en fin de compte, un livre hermétique accessible à une minorité de spécialistes ?

6. La Bible est une autorité compréhensible

Certaines tentatives ont été faites pour prouver que la Bible n'est pas un livre accessible à l'esprit moyen. On ne manque pas alors de citer un texte où Pierre dit que les écrits de Paul contiennent « *des points difficiles à comprendre* » (2 Pierre 3 : 15-16).

Cependant, loin de prouver que toute l'Écriture est « *difficile à comprendre* », ce texte ne signale que « quelques points obscurs » dans les lettres de Paul, expliquant par là que le reste est parfaitement compréhensible.



En outre, si ces points sont « *difficiles à comprendre* », cela ne signifie pas qu'il est impossible de les comprendre. Ils peuvent être compris sauf précisément par les personnes « *ignorantes et mal affermiés* » que Dieu condamne parce qu'elles « *tordent le sens* » de ces passages difficiles « *comme d'ailleurs celui des autres Écritures, pour leur propre ruine* ». En fait, les versets 17 et 18 clôturent le chapitre en encourageant le lecteur à grandir dans sa connaissance du Christ et de sa parole. La raison d'être même des Écritures prouve qu'elles peuvent être comprises. En effet, elles sont là : A) pour être lues et obéies, B) pour éclairer le monde.

A- LES ECRITURES SONT LA POUR ETRE LUES ET OBEIES PAR TOUS

Jean écrit à l'intention des incroyants (Jean 20 : 30-31). Paul adressa ses épîtres à chaque membre de l'Église (Romains 1 : 7 ; 2 Corinthiens 1 : 1-2 ; Philippiens 1 : 1). Il donna des instructions pour que ses épîtres soient lues « *à tous les frères* » (1 Thessaloniens 5 : 27) et aux Églises (Colossiens 4 : 16).

La lecture des Écritures avait donc pour but d'inciter à l'obéissance (Deutéronome 31 : 12 ; 2 Thessaloniens 3 : 14). Ainsi, nous voyons que les Écritures sont là pour tous, afin que tous puissent lire et obéir. Quelle serait leur valeur si personne ne pouvait les comprendre ? Si Dieu nous communique sa volonté par ce moyen, c'est que ce moyen de le connaître est parfaitement accessible et compréhensible à chacun de nous.

B- LES ECRITURES ONT POUR BUT D'ECLAIRER LES HOMMES, PAS DE LES PLONGER DANS LA CONFUSION

Jean écrit son Évangile pour que ses lecteurs croient, non pour alimenter leur incrédulité (Jean 20 : 30-31). Paul dit clairement aux Ephésiens qu'en lisant ses lettres « *vous pouvez vous représenter l'intelligence que j'ai du mystère du Christ* » (Ephésiens 3 : 4).

Les Écritures servaient parfois à clarifier ou à confirmer un enseignement oral. Par exemple, Luc écrivit son Évangile afin que son lecteur puisse reconnaître la certitude des enseignements qu'il avait reçus oralement (Luc 1 : 4).

Les Béréens (en Macédoine) lisaient les Écritures pour vérifier l'enseignement oral que l'apôtre Paul leur donnait (Actes 17 : 11). Ce dernier écrivit aux Thessaloniens en partie pour clarifier un enseignement qu'il avait préalablement donné oralement sur le sujet de l'apostasie de l'Église (2 Thessaloniens 2 : 1-5).

Un enseignement prodigué par écrit peut être lu, étudié, approfondi. C'est pourquoi il est souvent mieux compris et assimilé qu'un enseignement oral. Il ressort donc clairement de ces remarques que l'objectif des Écritures est d'éclairer et que chacun peut les comprendre. Tout homme capable de lire ou d'entendre la Bible est à même de connaître toute la volonté du Christ. La Bible est vraiment une autorité complète et suffisante.

**C- MAIS COMMENT
SE FAIT-IL QUE LA
BIBLE SOIT SI MAL
COMPRISE ?**

Premièrement : en ce qui concerne beaucoup de personnes, c'est d'abord une question d'attitude. Certains n'ont pas en eux l'amour de la vérité (2 Thessaloniens 2 : 10-12) et par conséquent, refusent de se soumettre à ses exigences (2 Timothée 3 : 8). D'autres prennent des passages difficiles qu'ils interprètent à leur manière dans un sens qui contredit les textes les plus simples (2 Pierre 3 : 16).

Deuxièmement : il arrive que l'on comprenne mal la Bible si l'on n'a pas compris la distinction fondamentale qui existe entre les deux « Testaments ». Notre leçon n° 2 a souligné que le chrétien n'est plus sous la loi de l'Ancien Testament, mais sous la loi du Nouveau Testament (Hébreux 8 : 6-13 ; 9 : 15 ; Colossiens 2 : 14-16).

Troisièmement : avant de tirer une conclusion sur quelque sujet que ce soit, il faut d'abord s'assurer qu'on en a examiné toutes les données. C'est en négligeant ce principe que certaines personnes ont été induites en erreur. Chaque texte doit être étudié dans son contexte littéraire et historique. Les passages parallèles doivent être relevés.

Par exemple, la grande mission mondiale que Christ confie à ses disciples se trouve en trois endroits différents : Matthieu 28 : 18-20, Marc 16 : 15-16 et Luc 24 : 46-48.

Si l'on ne prenait, par exemple, que le texte de Luc 24, l'on pourrait conclure que la foi n'est pas nécessaire au salut puisque ce texte n'en fait pas expressément mention. Si l'on ne prenait que le texte de Marc 16 : 15-16, l'on pourrait conclure que la repentance n'est pas exigée puisqu'il n'en est pas question dans le texte.

En réalité, la foi, la repentance et le baptême sont tous trois nécessaires au salut. Il faut considérer ces trois textes ensembles ainsi que tous les autres sous cette même rubrique du salut.

Quatrièmement : la Bible est mal comprise par ceux qui la considèrent comme un livre hermétique, mystérieux, réservé aux seuls initiés, une œuvre qui ne livre son message profond qu'à ceux qui en possèdent la « clé ». En fait, dans ses grandes lignes, la Bible comme beaucoup d'autres livres, est un document qui transmet des informations et prodigue un enseignement, à la différence, évidemment, que ce qu'il veut communiquer c'est la volonté du Créateur à l'égard de sa créature et qu'il a été inspiré de Dieu dans ce but précis.

Dans la Bible, Dieu nous fait connaître sa volonté de trois manières :

1) Par un commandement direct ou par une déclaration précise. C'est ainsi que l'on conçoit le mieux la manifestation de l'autorité.

2) La volonté de Dieu s'impose à nous par ce qu'il convient d'appeler la déduction logique. Par exemple, si vous receviez une lettre vous annonçant qu'un ami arrivera à la gare de votre ville le 1^{er} janvier à 17h30, par déduction logique vous pourriez conclure que ce jour-là, à cette heure-là, il sera inutile d'essayer de le joindre chez lui car il n'y sera pas. Il ne vous l'a pas dit expressément, mais les renseignements qu'il vous a donnés vous permettent de faire cette déduction. C'est ainsi qu'en se fondant sur des renseignements tirés de l'Ancien Testament, Jésus a fait une déduction logique qui lui a permis d'affirmer que la vie continue après la mort (Matthieu 22 : 29-32).

3) La Bible nous instruit, nous renseigne et nous dirige au moyen d'exemples (voir 1 Corinthiens 10 : 6). Ainsi, le récit des « Actes des Apôtres » rapporte que les premiers chrétiens s'étaient réunis le premier jour de la semaine (dimanche) pour prendre le repas du Seigneur ou repas de communion (Actes 20 : 7). En l'absence de commandement exprès, cet exemple suffit et il nous suffit de le suivre pour être agréable à Dieu.

Lorsque nous étudions la Bible, nous devons nous laisser gouverner par ce principe : parler quand la Bible parle et se taire quand la Bible se tait (1 Pierre 4 : 11).

Toute doctrine n'est légitime que lorsqu'elle a été autorisée par la Bible, soit par un ou plusieurs commandements, soit par déduction logique. Il nous reste à examiner ce qui constitue sans doute la cause principale de l'erreur et de la division, à savoir les promotions d'autorités autres que la Bible qui viennent s'ajouter à la Bible, la supplanter ou la dominer.

7. Quel est l'enseignement de la Bible à l'égard des autorités rivales ?

En dépit des nombreux textes de la Bible qui soulignent avec force que les Saintes Ecritures constituent la seule autorité suffisante et nécessaire en matière de religion, de nombreux « chrétiens pratiquants » sont soumis consciemment ou non à d'autres autorités. Il en résulte l'erreur, la confusion et la division.

Les sens ou la conscience ! Tout en prétendant rester soumises à la volonté du Christ, de nombreuses personnes, souvent sincères et pieuses, sont en réalité plutôt attentives aux stimulations de leurs consciences ou aux élans spontanés de leur cœur. Certains identifient ces sentiments avec « le témoignage intérieur du Saint-Esprit ». En se laissant gouverner par ce « témoignage intérieur » qui n'est, en définitive, que la conscience quelque peu exacerbée, il arrive souvent que leurs activités et leurs enseignements ne soient pas en parfait accord avec les données de l'Ecriture.

La Bible recommande, par ailleurs, « *d'éprouver les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu* » (1 Jean 4 : 1) et avertit, en outre, que « *telle voie paraît droite à un homme mais son issue est la voie de la mort* » (Proverbes 14 : 12)

« *L'homme ne doit pas avoir confiance dans son propre cœur* » (Proverbes 28 : 26)

« *Ce n'est pas à lui, quand il marche, à diriger ses pas* » (Jérémie 10 : 23)

« *Souvenons-nous que c'est en toute bonne conscience que Paul persécuta les chrétiens* » (Actes 23 : 1 ; 26 : 9)

On voit clairement par là que le témoignage intérieur de la conscience n'est pas un guide sûr.

Tradition de l'Eglise : ce sont toutes les doctrines enseignées par une Eglise et tous les rites qu'elle pratique, étrangers à la Bible. Depuis le 1^{er} siècle, le corps de la tradition s'est considérablement développé, s'accroissant de siècle en siècle de données nouvelles. De nombreuses doctrines n'ayant aucun fondement dans les Ecritures ne se justifient que par la tradition. Aussi, cette dernière est-elle considérée comme une autorité indispensable que l'on place au même niveau que la Bible. L'on constate en pratique que l'autorité de la tradition est plus souvent invoquée que celle de la Bible. C'est ce qui se passait déjà du temps du Christ. Une tradition s'était échafaudée parmi les juifs qui supplantait en fait les écrits de l'Ancien Testament. L'on se souvient avec quelle sévérité Jésus les condamna, déclarant que par cette promotion de leur tradition, ils abandonnaient le commandement de Dieu : « *Vous anéantissez fort bien le commandement de Dieu pour garder votre tradition* » (Marc 7 : 9)

Paul prédit que l'Eglise s'écarterait de la foi - c'est l'apostasie (2 Thessaloniens 2 : 1-12 ; 1 Timothée 4 : 1-3)

Il mit en garde contre la possibilité qu'un homme s'arrogue la place même de Dieu dans l'Eglise (2 Thessaloniens 2 : 3-4). On se demande parfois si la place qu'occupe aujourd'hui la tradition (qu'on appelle « la voix vivante de l'Eglise ») ne justifie pas pleinement les craintes de l'apôtre Paul.

Ces paroles du Christ et de ses Apôtres doivent servir d'avertissement à tous ceux qui recherchent hors des Ecritures la justification de leurs croyances. Car seules les Ecritures nous révèlent incontestablement la volonté de Dieu.

Révélation modernes : on trouve certains mouvements religieux qui sont fondés sur les prétendues révélation de quelques « prophètes modernes ». Puisque les Ecritures contiennent « *toute la vérité* » révélée dès le 1^{er} siècle (Jean 16 : 13), de nouvelles révélation ne peuvent qu'ajouter à ce qui a été transmis « *une fois pour toutes* » (Jude 3), et viennent par conséquent altérer le message de l'Évangile (2 Jean 9, 10 ; Galates 1 : 8-9).

CONCLUSION

Dieu a donné au Christ toute autorité dans le ciel et sur la terre. Par le moyen de l'Esprit-Saint, Jésus révéla sa volonté aux Apôtres. Ces derniers, par la puissance de l'inspiration, consignèrent par écrit la volonté du Christ à l'égard de tous les hommes, afin que tous puissent lire, comprendre, obéir et avoir la vie éternelle. Pour les chrétiens, il ne doit exister d'autre règle de foi que la Bible.

Addenda

- Apostasie : abandon public et volontaire d'une religion, d'une doctrine,...